

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 8 avril 2024, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

1. OUVERTURE

GP-240408-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-240408-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-240408-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-240408-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 11 MARS 2024.**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 11 mars 2024 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**GP-240408-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 MARS 2024 (SD-2024-0785)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mars 2024.

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****5. RESSOURCES HUMAINES****6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****7. BIENS IMMOBILIERS****8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES****GP-240408-8.1****ADOPTION DU RÈGLEMENT GP-2024-158 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2004-04 SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SD-2024-0759)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement GP-2024-158 modifiant le Règlement GP-2004-04 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-240408-10.1

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AGRANDISSEMENT ET À LA RÉFECTION EXTÉRIEUR D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SITUÉE AU 220, RUE GREENFIELD (SD-2024-0783)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la réfection extérieur d'une habitation unifamiliale de structure isolée située au 220, rue Greenfield, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 15 mars 2024.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-240408-10.2

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT EMPIÉTANT D'UN MAXIMUM DE 2,20 MÈTRES DEVANT LA FAÇADE AVANT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 572, RUE VALLIÈRES (SD-2024-0784)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement d'une aire de stationnement empiétant d'un maximum de 2,20 mètres devant la façade avant du bâtiment situé au 572, rue Vallières, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 15 mars 2024.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-240408-10.3

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AGRANDISSEMENT ET L'EMPIÈTEMENT DE 3,15 MÈTRES DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DEVANT LA FAÇADE PRINCIPALE DE L'HABITATION UNIFAMILIALE SITUÉE AU 540, RUE BLACKWOOD (SD-2024-0782)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et un empiètement de 3,15 mètres de l'aire de stationnement devant la façade principale de l'habitation

unifamiliale située au 540, rue Blackwood, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 15 mars 2024.

La présente résolution remplace la résolution GP-210308-10.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-240408-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-240408-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Véronica Mollica